



Règlement de la course – Urban Trail Somain 2024

SPORT, CULTURE ET PATRIMOINE

3^{ème} édition

Urban Trail SOMAIN

entre ville et campagne...

SAM. 12 OCT.
PLACE JEAN JAURÈS
À PARTIR DE 10H

5km et 10km

Rejoignez-nous !
Urban Trail Somain



Organisateurs : La ville de Somain (59490 SOMAIN)

Date de l'évènement :

La 3^{ème} édition de l'Urban Trail de Somain (UTS) se déroulera le samedi 12 octobre 2024.

Lieu de départ :

L'U.T.S. s'élancera face à l'hôtel de ville et passera devant, ou à l'intérieur des lieux publics emblématiques de la ville pour revenir Place Jean Jaurès.

Distances :

Les distances seront au choix de 5 km ou 10 km (marche et course).

Conditions d'inscriptions :

- 5 km (+ de 16 ans) :
 - o 7 € par participant
- 5 km (- de 16 ans)
 - o De 6 ans à 15 ans, accompagnés obligatoirement d'un adulte responsable, majeur et participant :
 - o 3.5 € par participant
- 10 km (+ de 16 ans) :
 - o 10 € par participant
- 10 km (- de 16 ans)
 - o De 6 ans à 15 ans, accompagnés obligatoirement d'un adulte responsable, majeur et participant :
 - o 5 € par participant

Ces tarifs incluent l'inscription ainsi qu'un lot de participation et l'accès aux visites et aux ravitaillements.

Dates d'inscriptions :

Les inscriptions* seront ouvertes du dimanche 1^{er} septembre 2024 au dimanche 6 octobre minuit sur le site : <https://urban-trail-somain.adeorun.com/>

*dans la limite des 1000 dossards disponibles. Aucune inscription ne se fera sur place.

Dates de retrait des dossards :

- Vendredi 11 octobre de 10h à 20h00 à la Maison des projets.

- Samedi 12 octobre de 8h30 à 9h30 à la Maison des projets.

Le/les dossards sera/seront délivré/s sur présentation de la carte d'identité du/des participant/s.
Chaque dossard doit être accroché et visible sur le devant du coureur pour pouvoir accéder aux différents sites (départ, parcours, bâtiments, ...).

ATTENTION : Aucun moyen d'accroche ne sera fourni par l'organisation. (Prévoir vos épingles ou tout autre moyen d'accroche)

Heures de départ :

Le départ de la course sera échelonné sur 5 vagues successives d'environ 200 participants.

Le 1^{er} départ sera donné à 10h00 et un nouveau départ sera donné toutes les 6 minutes (dernier départ 10h30). L'organisateur se réserve le droit de faire évoluer les horaires et les vagues en fonction du nombre de participant et pour des raisons techniques.

Il s'agit d'une épreuve non chronométrée et sans classement final.

À titre d'information, l'heure prévue de fin d'évènement est fixée à 13 h.

Récompenses :

Un lot sera remis à chaque participant à la remise des dossards.

Médical :

L'assistance médicale est confiée à la croix rouge.

Les organisateurs pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

Assurance :

A l'occasion de cette course, les organisateurs contractent une assurance responsabilité civile.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de PARIS NORD ASSURANCE – 159 rue du Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS – numéro de la police N° 0R206850 .

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

DROIT À L'IMAGE - CNIL :

Par le présent règlement, les participants acceptent la libre utilisation des photos, vidéos, images internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve au sol ou aérienne. Par le présent acte, j'accorde aux parties sus nommées, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve.

Le participant s'engage à ne pas utiliser les images réalisées lors de l'événement pour la promotion d'une autre manifestation sans l'accord écrit de l'organisateur.

Conformément aux dispositions de la loi “ Informatique et Liberté ” n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse.

R.G.P.D. :

Par le présent règlement, les participants acceptent que les informations contenues dans ce formulaire soient utilisées, exploitées et traitées par l'Urban Trail de Somain pour permettre de les contacter eux et leurs enfants dans le cadre de l'organisation.

Remboursement / annulation :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. Aucun remboursement ne sera effectué. L'organisateur pourra toutefois effectuer un report de la validité de l'inscription pour l'édition suivante.

Responsabilité du participant :

Le participant s'engage à respecter le code de la route et à utiliser au maximum les trottoirs en suivant les instructions des signaleurs et le fléchage spécifique de l'organisation.

Précisions :

Cette épreuve n'étant pas chronométrée, il n'y aura aucun classement. Le participant reconnaît que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et qu'il ne doit pas s'inscrire s'il n'est pas correctement entraîné et apte médicalement.

En acceptant ces conditions d'inscription, il assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve.

Il assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques.... Il reconnaît par le présent acte décharger les sponsors et organisateurs de l'épreuve, ainsi que toute autre personne associée à l'événement de toutes responsabilités, dommages et intérêts qu'il pourrait avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à sa participation à cette épreuve.

Il reconnaît que cette décharge concerne tous les faits, dommages et actes, même causés par négligence, entre lui et les parties sus nommées.

L'Urban Trail de Somain est une activité pédestre, tout autre assistance ou moyen de locomotion sont donc interdits, notamment tous les engins à roues (exemple : les trottinettes, vélos, poussettes, rollers, skates, overboard, ...) ainsi que nos amis les animaux.

ATTENTION : TOUTES LES VISITES DANS LES LIEUX FERMES S'EFFECTUERONT OBLIGATOIREMENT EN MARCHANT (assurez-vous que votre dossard soit bien visible). TOUT PARTICIPANT À L'ORIGINE D'UN QUELCONQUE DESORDRE SE VERRA IMMEDIATEMENT EXCLU DE LA MANIFESTATION ET FERA L'OBJET D'EVENTUELLES POURSUITES.

DEVELOPPEMENT DURABLE :

L'organisateur ayant pris des engagements écoresponsables nous demandons aux participants de veiller à respecter lors de l'évènement et de s'engager eux-mêmes en :

- Gérant leurs déchets de façon éco-responsable,
- Favorisant les moyens de transport à faible empreinte carbone pour venir sur le lieu de l'organisation.
- Utilisant pas de moyens de dopage ou de substance illicite (drogues, ...).
- Respectant les autres participants (dénoncer les gestes sexistes, violences verbales et physiques, les discriminations ...).
- Faisant preuve d'esprit sportif et de fairplay (amitié, solidarité et respect)

ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription à l'Urban Trail Somain vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.

Conseils : Pour profiter pleinement de l'Urban Trail de Somain

- L'Urban Trail de Somain se déroule durant la période automnale, veillez à adapter votre tenue vestimentaire et éventuellement celle de l'enfant qui vous accompagne (vêtements chaussures et accessoires de course).
- Les déguisements sont les bienvenus et feront l'objet d'un concours avec lots.
- Cette manifestation vous donne la possibilité de vous détendre : adoptez la zen attitude et faites preuve de patience ☺.
- Tous les lieux visités sur les parcours font partie du patrimoine Somainois dont la valeur est inestimable. Les organisateurs comptent donc sur la responsabilité de tous les participants pour faire preuve d'exemplarité.



AUTORISATION PARENTALE U.T.S. SAMEDI 12 OCTOBRE 2024 OBLIGATOIRE

JE SOUSSIGNE

Nom : -----

Prénom : -----

AUTORISE MON FILS OU MA FILLE

Nom : -----

Prénom : -----

à participer à l'Urban Trail de Somain. J'autorise l'organisation à prendre toute décision concernant les soins d'urgence, l'hospitalisation, ou à faire pratiquer toutes interventions chirurgicales qui s'avèreraient urgentes, sur avis médical, concernant l'enfant.

Le : ____/____/____

Signature :